



**Communiqué de presse - jeudi 10 décembre**

## **Projet de loi Climat : l'heure de vérité pour Emmanuel Macron**

**Dans quelques heures, le Président de la République présentera le projet de loi Climat transposant les mesures de la Convention Citoyenne pour le Climat.**

**Il constitue l'un des textes essentiels de son quinquennat : la dernière occasion pour Emmanuel Macron de répondre à ses engagements afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements et de résorber durablement la précarité énergétique qui touche plus de 7 millions de personnes en France.**

**À 48 heures du cinquième anniversaire des Accords de Paris sur le climat, le CLER-Réseau pour la transition énergétique demande au président de la République de tenir ses engagements : la France ne doit pas manquer ce rendez-vous avec le climat et la justice sociale !**

**Monsieur le Président, c'est l'heure de vérité.**

La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030. Pour y parvenir, les orientations retenues dans le projet de loi Climat seront décisives. La mesure la plus attendue concerne l'obligation de la rénovation énergétique des logements, complétée par la mise en place d'un accompagnement financier et humain renforcé pour les ménages les plus modestes. Rappelons que le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée en France, selon le ministère de la Transition écologique.

**Jean-Baptiste Lebrun, directeur du CLER-Réseau pour la transition énergétique**

*“L'instauration dans la loi Climat d'une obligation de rénovation globale est la seule voie pour atteindre les objectifs climatiques et en finir avec la précarité énergétique. Emmanuel Macron a lancé son quinquennat en scandant “Make our planet great again” tout en retardant l'action et en installant un Haut Conseil pour le Climat puis une Convention Citoyenne pour le Climat. Les experts et les citoyens devant lesquels il s'est engagé ont montré une nouvelle fois le décalage entre les objectifs affichés et les moyens mis en place par le Gouvernement. Seule une action volontariste peut répondre aux défis du climat, de la justice sociale et aux attentes des citoyens. Cinq ans après l'Accord de Paris, c'est l'heure de vérité pour Emmanuel Macron : il ne peut plus faire semblant. Le temps est venu pour lui de tenir ses engagements.”*

Rappel des engagements pris par Emmanuel Macron depuis 2017 :

-Dès [sa campagne](#) en 2017, le Président vise “la rénovation de la moitié des logements-passoires des propriétaires les plus modestes dès 2022”.

-En 2018, il fait adopter le [plan de rénovation énergétique des bâtiments](#). Afin de rénover en 10 ans les 1,5 millions de passoires thermiques habitées par des ménages propriétaires à faible revenu, l'État se fixe l'objectif d'accompagner financièrement chaque année 150 000 rénovations de ce type. Or, avec 50 000 rénovations par an au maximum, l'objectif semble encore hors d'atteinte, faute de dispositifs d'accompagnement technique, social et financier.

-En 2019, la [loi Énergie-Climat](#) acte le recul de l'objectif de rénovation des passoires énergétiques de 2025 à 2028. Elle dénature également les ambitions de la loi de transition énergétique de 2015 qui mentionnait la rénovation des passoires énergétiques en 10 ans.

- En novembre 2020, le Haut Conseil pour le Climat remet [un rapport sur la rénovation énergétique des bâtiments](#) qui pointe le retard de la France et la rupture nécessaire dans l'ambition des politiques publiques et de la mobilisation du secteur privé.

- En 2020 les membres de la [Convention Citoyenne pour le Climat formulent des propositions](#) de mise en place d'obligations progressives de rénovation énergétique globale des logements, très fortement accompagnées pour les habitants aux revenus modestes. Ces propositions s'inscrivent dans l'objectif de diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 pour le bâtiment. Il répondent ainsi à la mission qui leur a été confiée personnellement par Emmanuel Macron, qui s'était engagé de surcroît à reprendre ces propositions sans filtre, et montrent que l'action volontariste n'est pas empêchée par un problème d'acceptabilité sociale mais bien un choix politique à assumer.

-----  
À propos du [CLER Réseau pour la transition énergétique](#)

Le CLER-Réseau pour la transition énergétique est une association regroupant 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Associations, collectivités, entreprises, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale, ambitieuse et cohérente de l'énergie.

Contact presse :

Jean-Baptiste Lebrun, directeur du CLER Réseau pour la transition énergétique, 06 68 51 10 12